



# Commune de Plaisance

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2016

MAIRIE  
DE  
PLAISANCE  
- 24560 -  
TEL/FAX : 05.53.58.79.55  
plaisance.mairie@wanadoo.fr  
\*\*\*\*\*

Le 28 Juin 2016

Madame le Maire  
de PLAISANCE  
à  
Messieurs Les Adjoint,  
Mesdames et Messieurs  
Les Conseillers Municipaux

### CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**LUNDI 04 JUILLET 2016 à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie.**

#### Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

#### Délibérations

- 1- Adoption des statuts du SIAEP des COTEAUX SUD-BERGERACOIS et élection délégués,
- 2- Admission en non valeur et virement de crédits,
- 3- Demande de subvention dans le cadre des nouveaux contrats d'objectifs : travaux de voirie,
- 4- Création local de rangement : choix candidature Maîtrise d'Oeuvre,
- 5- Mise à disposition de l'agent technique communal à la CCPSP en cas d'intempéries et d'interventions urgentes de sécurité sur les voies communautaires du territoire de PLAISANCE.

#### Questions diverses

Le Maire,

**CHAPOTARD Christine.**

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le **QUATRE** du mois de **JUILLET** à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 28 juin 2016 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : **10**

Présents : **10**

Etaient présents:

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, M. ROUCHON 2<sup>ème</sup> adjoint, LUCIEN 3<sup>ème</sup> adjoint

Mme CAILLARD, RAFFRAY, ROUCHON

MM. de MONTBRON, M. LONGUET, PACE

Absents excusés: Mme CAILLARD

Procuration: Mme CAILLARD à Mme CHAPOTARD

### **Ordre du jour**

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 mai 2016.

#### **Délibérations**

- ✓ Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des Coteaux sud\_bergeracois et élection des délégués.
- ✓ Admission en non-valeur et virement de crédits.
- ✓ Demande de subvention dans le cadre des nouveaux Contrats d'Objectifs pour les travaux de voirie.
- ✓ Création du local de rangement de la salle des fêtes: choix candidature maîtrise d'œuvre
- ✓ Mise à disposition de l'agent technique communal à la CCPSP en cas d'intempéries et d'interventions urgentes de sécurité sur les voies communautaires du territoire de Plaisance.

#### **Questions diverses.**

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

**2016-16 Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable des Coteaux sud bergeracois et élection des délégués.**

Madame le Maire donne lecture des statuts du nouveau SIAP. M. LONGUET, délégué SIAP, précise que les statuts du nouveau SIAP sont sensiblement les mêmes que ceux du défunt SIAP d'Issigeac.

Le syndicat est composé de 49 communes ; il est administré par un comité syndical. Chaque commune est représentée par 2 titulaires et 2 suppléants.

Le Conseil doit également désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune de Plaisance.

M. LONGUET et PACE présentent leur candidature au poste de titulaires.

Mme CHAPOTARD et M. ROUCHON présentent leur candidature au poste de suppléants.

Le Conseil accepte ces candidatures à l'unanimité.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces nouveaux statuts.

<b>VOTANTS: 10 (dont 1 procuration)</b>	<b>Pour: 10</b>	<b>Contre: 00</b>	<b>Abstention: 00</b>
---	-----------------	-------------------	-----------------------

**2016-17 Admission en non-valeur.**

Cette admission en non valeur concerne des loyers impayés (local commercial de la Commune) pour l'exercice 2014, pour un montant total de 1237€.

Elle fait suite aux poursuites infructueuses engagées par la recette municipale.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette admission en non valeur.

<b>VOTANTS: 10 (dont 1 procuration)</b>	<b>Pour: 05</b>	<b>Contre :04</b>	<b>Abstention :01</b>
---	-----------------	-------------------	-----------------------

**2016-18 Virement de crédits.**

L'admission en non-valeur votée précédemment doit être inscrite en dépense de fonctionnement sur le compte 6541.

Une décision modificative doit être prise en conséquence (compte 6541 : + 1237€ et compte 615221 : -1237€) car cette admission en non valeur n'avait pas été envisagée lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2016

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces virements de crédits.

<b>VOTANTS: 10 (dont 1 procuration)</b>	<b>Pour: 10</b>	<b>Contre: 00</b>	<b>Abstention: 00</b>
---	-----------------	-------------------	-----------------------

**2016-19 Demande de subvention dans le cadre des nouveaux Contrats d'Objectifs pour les travaux de voirie.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que aucun travaux de voirie n'avait été programmée en 2015.

Ainsi, il est nécessaire de réaliser des travaux de voirie en 2016 sur les voies communales, et de prévoir le réaménagement du parking de la mairie pour les personnes à mobilité réduite. Le programme 2016 s'élève à 32 634,50€ HT.

Madame le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention départementale de 8159€, correspondant à 25% de la dépense.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur demande de subvention.

<b>VOTANTS: 10 (dont 1 procuration)</b>	<b>Pour: 10</b>	<b>Contre: 00</b>	<b>Abstention: 00</b>
---	-----------------	-------------------	-----------------------

**2016-20 Création du local de rangement de la salle des fêtes: choix candidature maîtrise d'œuvre**

La Commune a demandé 3 devis pour la prestation de maîtrise d'œuvre. 3 sociétés ont répondu, pour un montants respectif 11 760€ (sans mission coordination Sécurité-Protection-Santé), 12 000€ (non précisé) et 9 000€(avec mission coordination SPS).

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à la société FORM A3 PLUS-BATI CONCEPT, pour un montant TTC de 9000€ avec mission coordinantion SPS)

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ce choix.

<b>VOTANTS: 10 (dont 1 procuration)</b>	<b>Pour: 10</b>	<b>Contre: 00</b>	<b>Abstention: 00</b>
---	-----------------	-------------------	-----------------------

**2016-21 Mise à disposition de l'agent technique communal à la CCPSP en cas d'intempéries et d'interventions urgentes de sécurité sur les voies communautaires du territoire de Plaisance.**

Suite au transfert d'une partie de la voirie communale à la Communauté de communes Portes Sud Périgord, cette dernière demande aux communes une mise à disposition du personnel communal concerné en cas d'intempéries et d'intervention urgente sur la voirie communautaire.

Madame le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition. Elle rappelle ensuite au Conseil municipal qu'elle conserve le pouvoir de police sur toute la voirie communale et également sur la voirie communale transféré.

M. PACE s'oppose à la mise à disposition gratuite de l'employé municipal, évoquant le cas des communes n'ayant pas de personnels, établissant des contrats de sous-traitance et qui seraient alors remboursées par la CCPSP.

Le Conseil s'interroge également sur les limites territoriales de l'intervention de l'agent, craignant de le voir intervenir sur d'autres communes. Une autre sujet d'inquiétude est la possibilité que l'agent se blesse durant une intervention sur la voirie communautaire, et que la commune se retrouve ensuite sans employé technique durant un temps indéterminé.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette mise à disposition.

<b>VOTANTS: 10 (dont 1 procuration)</b>	<b>Pour: 00</b>	<b>Contre: 10</b>	<b>Abstention: 00</b>
---	-----------------	-------------------	-----------------------

### **Questions diverses**

✓ Assurance MISSION COLLABORATEUR

Ce type de contrat couvre les agents municipaux et les élus et lorsqu'ils sont en déplacement au titre d'une activité professionnelle ou d'une réunion.

Le montant annuel est de l'ordre de 350€ TTC pour un kilométrage maximum de 17 500 kms.

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle va souscrire à ce contrat.

✓ Contrôle obligatoire des installations de gaz combustible.

La Commune va intervenir auprès de la société propriétaire des cuves de gaz (FINAGAZ) pour réalisation des contrôles décennaux obligatoires.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**